L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 1883

NEW ORLEANS WINE MANUFACTORY,

(Fabrique de Vins de la Nile-Orléans)

DE CH. CAVAROC ET FILS.

Nous avons visité, hier soir, la grande fabrique de vins de la Nile-Orléans, fondée, il y a quelques mois, par M. Ch. Cavaroc, avec l'aide de M. Joseph Duquesne, l'habile directeur des travaux.

Franchement, nous en sommes sorti émerveillé, on n'imagine pas la supériorité de qualité des vins qui sortent de cette fabrique; la finesse de leur bouquet, leur force à la fois et leur suavité; pas la moindre âpreté, bien que ces liquides soient encore nouveaux et ils ont un velouté que l'on ne trouve que dans les vieux vins des côtes les plus célèbres.

M. Cavaroc avait tout d'abord établi sa fabrique rue St. Louis, vis-à-vis de l'ancien capitole; mais, dès le premier début, le succès a été étourdissant, la fabrication a pris immédiatement des développements tels, qu'il a fallu chercher un plus vaste local pour y installer les laboratoires et les différents chais.

La Fabrique Cavaroc est actuellement définitivement établie rue Conti, entre Royale et Bourbon, dans le vaste emplacement qui porte le No 72. Elle prend toute la profondeur de l'îlot entre Conti et Bienville; elle a 110 pieds de face sur la première rue et 40 sur la seconde. Elle comprend trois immenses laboratoires et 5 vastes chais d'une capacité de 2,500 barriques; elle emploie trente ouvriers et ouvrières, vingt hommes et une dizaine de dames, sans compter le directeur de la fabrique, l'habile et excellent M. Duquesne; elle est outillée de façon à produire 10,000 barriques par an, et elle pourrait exécuter à bref délai des ordres de 1000 caisses et de plusieurs centaines de barriques.

On le voit, la fabrique Cavaroc a pris, dès le commencement, de très vastes proportions.

Entrons dans quelques détails.

On sait que cette maison fabrique ses vins avec des raisins secs, qu'elle fait venir d'Espagne, de Malaga, de Macère, de Smyrne, de Grèce. C'est naturellement par l'assortiment de raisins que commence notre visite.

Nous voici dans un vaste magasin, au premier étage; nous y apercevons de 125 à 150 barriques remplies de raisins secs. D'où viennent tous ces fruits? de Grèce; ce sont des raisins de Corinthe. C'est avec eux que la maison Cavaroc fait, en ce moment, des vins rouges, dits de Bordeaux, d'une qualité rare: le bouquet, l'arôme, le goût sont tels que les amateurs les plus difficiles en restent étonnés.

Quelle préparation faut-on subir à ces raisins? Aucune. On se borne tout simplement à les nettoyer. Nous entrons, en effet, dans une chambre où sont pêle-mêle dames sont assises devant de vastes tables, sur lesquelles sont entassés des monceaux de raisins; elles les tournent et retournent, en enlèvent toutes les matières étrangères, de telle façon que le fruit puisse tomber, pur de tout mélange, dans la cuve où doit se faire la fermentation.

Nous passons, de là, dans une grande salle où nous trouvons 6 cuves, ayant chacune, une capacité de 1500 gallons. C'est dans ces cuves qu'arrivent les eaux du fleuve pour y être clarifiées. Cette opération se fait par des moyens les plus simples, les plus sains. L'eau ne séjourne jamais plus de 24 heures dans les cuves; elle doit se sortir de la fabrique dont toujours être de la première fraîcheur.

Une fois clarifiée, elle passe par un conduit dans les cuves du laboratoire, situé au rez-de-chaussée. Dans une vaste salle, toujours hermétiquement fermée, il y a 20 cuves ayant chacune la capacité de 1200 gallons, en tout 24,000 gallons. C'est dans ces cuves qu'est déposé le raisin et que va se faire la fermentation.

Combien de livres de raisin pour une quantité donnée de gallons d'eau? Cela dépend absolument de la force alcoolique que l'on veut donner au vin.

En France, actuellement, les vignerons ne donnent guère que 7 à 8 degrés à leurs vins ordinaires; sait, ensuite, à ajouter de l'alcool, pour leur donner du corps, de la force. Qu'arrive-t-il? peu après, l'esprit s'évapore, et il ne reste plus qu'un liquide fade, qui se corrompt bientôt.

La maison Cavaroc donne à tous ses vins de 11 à 12 degrés, ce sont quarts du temps plus de 11, jamais moins. A la rigueur, elle pourrait leur communiquer une force de 18 degrés.

On imagine peut-être que cette fabrique emploie des procédés exceptionnels pour clarifier ses liquides. Il en est rien. Elle suit le système ordinaire; elle laisse agir la nature; elle se borne à l'opération du collage au blanc d'œufs.

Au sortir de la cuve, le vin est introduit dans des fûts où il se fait peu à peu, par la perte de quelques de ses matières, jusqu'à ce qu'il obtienne la brillante transparence qui fait donc tant de valeur, aux yeux des amateurs.

A l'heure qu'il est, le succès de la fabrique de *Vins de la Nouvelle-Orléans* est assuré, et nous ne saurions assez féliciter et remercier MM. Cavaroc père et fils, d'avoir doté notre ville de cette belle et fructueuse industrie.

Si étourdissante que soit la réussite, ajoutons qu'elle est méritée. Il faut vraiment avoir goûté leurs produits pour constater tout le prix. Il faut, de plus, être richissime, pour pouvoir faire venir d'Europe des vins qui vaillent les leurs.

Un dernier détail, en terminant. A la fabrication des vins, MM. Cavaroc joignent à celle des vinaigres. C'est qu'ils prétendent aussi d'une qualité, d'un goût, d'un arôme merveilleux.

Nous leur prédisons un succès tradigieux. Nous voici, enfin, sauvés de ces liquides empoisonnés qui nous viennent du dehors et qui portent tant de désordre dans l'organisation des consommateurs. Nous aurons le produit que de délicieux et bienfaisant vinaigre, MM. Cavaroc auraient rendu un grand service à la société.

Nous lisons dans la *Patrie* de Montréal (Canada), à la date du 25 septembre:

L'honorable juge-en-chef Bermudez de la Louisiane

La présence parmi nous de ce digne magistrat, nous reporte forcément en arrière à l'époque où la France était maîtresse du Saint-Laurent et du Mississippi, depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au golfe du Mexique. Quels changements politiques et géographiques depuis et aussi quel développement du sentiment national chez les populations françaises et canadiennes-françaises, en dépit de la prépondérance de l'élément anglo-saxon aux Etats-Unis et dans l'Amérique septentrionale du Nord.

La Louisiane comme dans la province de Québec, nous avons non seulement conservé notre nationalité mais nous avons aussi réussi à garder nos vieilles lois françaises, en matières civiles, ce qui explique la présence de deux jurisconsultes d'origine française aux fauteuils de la présidence des premiers tribunaux de ces anciennes provinces françaises.

L'hon. juge en-chef Bermudez occupe la haute position judiciaire qu'occupait notre digne juge-en-chef Sir A. A. Dorion.

Attiré au Canada, depuis deux ans, pendant la vacance, par ses sympathies nationales, M. le juge Bermudez a su se créer ici les relations sociales les plus distinguées et les amitiés les plus solides.

D'un abord digne et sympathique et possédant au plus haut degré la distinction de manières qui est le propre du créole français, M. le juge Bermudez a d'abord, pendant son séjour à Montréal des ovations les plus flatteuses.

Il était, l'autre jour, l'invité des citoyens de Montréal, au grand banquet donné en l'honneur de lord Carnarvon et il a été de la part de ses collègues du barreau de Montréal, l'objet des attentions les plus courtoises et les plus sympathiques.

Réceptions, dîners, soirées dansantes, chasses aux canards, se sont multipliés pour faire honneur à ce digne magistrat et à Mme et Mlle Bermudez qui l'accompagnent ici.

Puisse cette visite parmi nous servir à renouer des anciennes relations d'amitié et de fraternité qui naissaient autrefois les Louisianais et les Canadiens-français.

Avant son départ, M. le juge Bermudez a donné, au club St-James, un dîner auquel étaient invités les Canadiens-français et quelques autres personnes.

Nous nous faisons un devoir, avant de le voir s'éloigner vers le climat plus doux de la Louisiane d'offrir nos souhaits de bonheur et de prospérité à la famille Bermudez qui perpétue là-bas les traditions de courtoisie française et de distinction sociale qui étaient l'apanage de nos ancêtres les découvreurs du Canada et de la Louisiane.

Au jeu des questions:

— Qu'est-ce qu'un soupçon?

— Un sentiment qui nous pousse à chercher ce que nous ne voudrions pas savoir.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 29 septembre 1883

Thermomètre de J. DUBAREL, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	72	22
Midi	82	28
3 P. M.	85	29
6 P. M.	80	27

Samedi, 29 septembre 1883, 9 p.m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	82	Louisville, Ky	79
Augusta, Gta	86	Memphis, Tenn	83
Galveston, Tex	—	Mobile, Ala	87
Cairo, Ill	73	Montgomery, Ala	88
Chattanooga, Tenn	81	Nashville, Tenn	78
Cincinnati O	74	New Orleans, La	86
Davenport, Iowa	66	Omaha, Neb	62
Dubuque, Iowa	58	Pittsburgh, Pa	76
Galveston, Texas	85	Savannah, Gta	85
Indianola	87	Shreveport, La	85
Keokuk, Iowa	81	St-Louis, Mo	82
Key West, Fla	87	St-Paul, Minn	50
La Crosse, Wis	65	Vicksburg, Miss	81
Leavenworth, Kas	84	Yankton, D. T	54

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.08	Nashville, Tenn	0.07
Cairo, Ill	5.09	New Orleans	12.00
Cincinnati, O	5.02	Omaha, Neb	5.01
Davenport, I	4.08	Pittsburgh, Pa	1.05
Keokuk, Iowa	2.08	Shreveport, La	1.05
La Crosse, Wis	1.05	St-Louis, Mo	7.00
Leavenworth, K	0.07	St-Paul, Minn	1.11
Louisville, Ky	3.09	Vicksburg, Miss	2.07
Memphis, Tenn	2.55	Yankton	1.00

Eau-donnée du niveau des hautes eaux de 1876 1883

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au bureau de santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Daniel Murphy à Mlle Elizabeth Stafford.
Peter Orth à Mlle Veronica Welsch Lauff.
Patrick M. Hanley à Mlle Mary Ann Rafferty.

Naissances.

Mme Francisco Palmisano, une fille, 17 sept.
John Serex, jr, une fille, 17 sept.
John H. Strocker, une fille, 26 sept.
Frank Waits, une fille, 23 sept.
William Lonergan, un garçon, 22 juillet.
Alphonse C. Ringe, un garçon, 27 sept.
Antoine F. Warda, un garçon, 16 sept.
Cesar Hunt, un garçon, 30 août.
John F. Baltz, une fille, 30 sept.

Décès.

Othello Pierre, 38 ans, 95 rue St. Louis.
James Hanlon, 22 ans, 150 rue Gravier.
Edward Robinson, 1 an, 347 rue Thalia.
Joseph H. De Verges, 6 semaines, paroisse St. Jacques.
John Rogan, 6 heures, 254 1/2 rue Poydras.
Mme Mary Doyle, 68 ans, 314 rue des Magnolias.
Betsy Johnson, 17 ans, Alger.
Wesley Evans, 22 ans, 113 rue St. Andrew.
Peter Rodriguez, 30 ans, 184 rue St. Pierre.
Miss Louisa McGregor, 75 ans, 390 rue Conti.
George M. Bohn, 3 ans, 243 rue S. Rampart.
John Gerard Berg, 62 ans, 145 rue Jackson.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

J. V. Smith, Houston, Dr Duncan, J. H. Tabler, N. O. & N. R. R., H. S. Perkins, Bâton Rouge, St Ophite Co., L. N. Dantzler, Miss Point, Miss. S. Blum, N. O. & N. R. R., Point Coupée, F. P. Dubaela, P. O. Dupuis, A. A. Pabbat et femme, Morgan City, Dr. Le Blanc, G. E. Gillis, Geo. Brown, bande de cible, Miss M. Eaton, C. Gerard, Cross Grand, Louisiana, R. S. Ware et femme, A. D. Smith, St Joseph, La., Mlle S. D. Butler, R. Butler, Quest Fatimia, F. M. Knowles, Washington D. C.

Cour criminelle de district.—

A la section H, (juge Luzenberg)—Thomas J. Newhouse et Thomas Grifen, qui ont convaincus dernièrement de vols de fait sur Aleck Hauck. A la demande du juge Evans (avocat de Newhouse) qui est malade, la sentence de celui-ci a été remise à un autre jour, mais Griffon a été condamné à deux ans de prison de paroisse.

Thomas Hogan, convaincu d'attaque à main armée sur M. John Cazabonne, a été condamné à $100 d'amende et à deux mois de prison de paroisse. A défaut de paiement de l'amende, il passera deux mois de plus à la même institution.

Cour du recorder Ford.—

Un Chinois nommé Tucker, accusé d'avoir enfreint l'ordonnance qui prohibe la vente d'opium sans avoir préalablement obtenu une "license" (patente) a été condamné à $25 d'amende ou trente jours de gêole de police.

Tobin Simon, prévenu de vols de fait, de port d'armes cachées et de décharge d'armes; Mme Cazeaux, accusée d'insultes—ont fourni un cautionnement de $250 pour répondre de leur comparution.

Cour du recorder Davey—

Annie Florence, convaincue de menaces de mort, a donné un cautionnement de $250 pour répondre de sa comparution.

Marie Burke et Bessie Bailey ont été envoyées à "Home House", parce qu'elles n'ont aucun moyen d'existence.

Ventes par les collecteurs Bouny et Houston—Par M. Bouny:

M. Alphonse Rabouin, député de M. Bouny, a commencé hier à 11 heures, au même endroit que précédemment, la vente des propriétés de la quatrième série, saisies pour les taxes de l'année 1880. Soixante-six de celles-ci ont été offertes aux enchères. Voici celles qui ont été adjugées à des particuliers, le reste à l'Etat.

L'Etat vs. Alexandre Bennett à Norbert Trépagnier, un demi-ict carré de terre et améliorations dans le bourg de Lafourche.....$13 75

L'Etat vs Jules Bilneau à W. H. Seymour, trois terrains et améliorations compris entre les rues Alix, Eliza, Church et Powder.....$16 39

L'Etat vs C. H. Brown et J. Mathis au même, un terrain et améliorations compris entre les rues Décatur, Franklin, Verret et Newton, ayant 30 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.....$14 15

L'Etat vs la succession de J. Céres à Norbert Trépagnier, un demi-ict carré de terre et améliorations compris entre les rues Bringer, Magellan, Orléans et Odéon, ayant 143 pieds de face à la rue Bringer sur 319 pieds de profondeur.....$13 75

L'Etat vs Auclaire Duverger à Edward Victoria, une partie de quatre terrains et améliorations comprise entre les rues Lapeyrouse, De Armas, Jefferson et Madison.....$13 19

L'Etat vs Mme Nathanie Frazier à W. H. Seymour, un terrain et améliorations compris entre les rues Jefferson, Decatur, Madison et Gerton, ayant 32 pieds de face à la rue Jefferson sur 160 pieds de profondeur.....$13,37

L'Etat vs Peter Funk à Peter Funk, la moitié de deux terrains et améliorations compris entre les rues Jackson, Jefferson, Madison et Homer, ayant 32 pieds de face à la rue Jackson sur 128 pieds de profondeur.....$13,37

L'Etat vs Peter Funk à Peter Funk, la moitié de deux terrains et améliorations compris entre les rues Jackson, Jefferson, Madison et Homer, ayant 32 pieds de face à la rue Jackson sur 128 pieds de profondeur.....$13,75

L'Etat vs L. F. Gueures à Marie Cazaban, un terrain et améliorations situé dans le bourg de Lesseps.....$35,34

L'Etat vs John T. Griffen à Norbert Trépagnier, un demi-ict carré de terre et améliorations, compris entre les rues Americus, Carpentieus, Rendon et Orleans.....$13 75

L'Etat vs. le même au même, un ilet carré de terre et améliorations comprises entre les rues Galatin, Perrlande, Odéon et Orléans.....$13 75

L'Etat vs. le même au même, deux portions de terre et améliorations, comprises entre les rues Perrlande, Herschell, Odéon et Orléans.....$13 37

L'Etat vs